



MODALITÉS D'INSCRIPTION 2024

LIEU : Centre Thérèse Boutry (CTB), service Jeunesse, 22 route de Hautevalle 59126 Linselles

DATES D'INSCRIPTION & DATES D'ACCUEIL DES ACM : Pour les **3-12 ans** et **12-17 ans**

⇒ du 7 au 14/02 pour les **ACM d'hiver** du 26/02 au 08/03 et les **MR** du 13/03 au 17/04 les **séjours de vacances et chantiers**.

⇒ du 3 au 10/4 pour les **ACM de printemps** du 22/04 au 03/05 et les **MR** du 8/05 au 3/07.

⇒ du 5 au 19/06 pour les **ACM de juillet** du 08/07 au 02/08 et **août** du 05 au 29/08 (pas d'ACM le 16) ainsi que les **campings**.

⇒ du 26 au 30/08 pour les **MR** du 4/09 au 16/10.

⇒ du 2 au 9/10 pour les **ACM de la Toussaint** du 21 au 31/10 et les **MR** du 6/11 au 18/12.

⇒ du 4 au 11/12 pour les **ACM de Noël 3-12 ans** du 30/12 au 03/01, **12-17 ans** du 23/12 au 03/01 & les **MR** du 8/01 au 05/02.

De plus, pour les 12-17 ans, jusqu'à 48 h avant l'activité, selon le nombre de places disponibles.

NOMBRE DE PLACES LIMITÉES : Pour les **3-12 ans**, à compter des vacances d'hiver

Petites vacances : **64** places chez les PS-GS, **48** places chez les CP-CE2 et **36** places chez les CM1-5^{ème}.

Pour juillet : **88** places chez les PS-GS, **96** places chez les CP-CE2 et **48** places chez les CM1-5^{ème}.

Pour août : **72** places chez les PS-GS, **48** places chez les CP-CE2 et **36** places chez les CM1-5^{ème}.

Mercredi Récréatifs (MR) : **30** places chez les PS-GS, **28** places chez les CP-CE2 et **14** places chez les CM1-5^{ème}.

PAR CORRESPONDANCE : en s'inscrivant via le Portail Famille sur www.ville-linselles.com et en payant par Carte Bancaire.

SUR PLACE : pour les paiements en espèces, chèques vacances ou chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC directement au service jeunesse.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1/ Votre portail famille doit être à jour (vaccins, impôt, justificatif de domicile, fiche sanitaire, acceptation du règlement intérieur, Protocole d'Accueil Individualisé...)
- 2/ **Pour le bien-être de votre enfant et afin de permettre un accueil de qualité, vous devez informer le service Jeunesse de toutes caractéristiques particulières le concernant (maladie, allergie, trouble du comportement...).**
- 3/ Votre enfant doit être scolarisé, de la Petite Section à la 5^e (3-12 ans) et de la 5^e ou 12 ans révolus, à 17 ans (12-17 ans).
- 4/ Pour les vacances : chez les 3-12 ans l'inscription est à la semaine pour le matin et/ou l'après-midi. Modulable selon vos besoins pour la garderie et la restauration. Pour les 12-17 ans l'inscription est à l'activité (pas de restauration).
Pour les MR : vous pouvez moduler selon vos besoins (ex : MR 1 = matin + après-midi / MR 2 = matin & restauration...).
- 5/ Toute inscription est définitive, après paiement et un reçu de règlement est disponible sur votre portail.
- 6/ En cas de dépassement de la date d'inscription, avec un délai dérogatoire de 4 jours et dans la mesure où il resterait de la place, un tarif majoré sera appliqué.
- 7/ Pour les sorties à l'étranger la carte d'identité et la sortie de territoire sont obligatoires.
- 8/ Les programmes ne sont pas contractuels, ils peuvent être modifiés pour différentes raisons.

CONDITIONS TARIFAIRES ACM 3-12 ans

(Applicable dès les vacances d'hiver 2025)

Tarifs	Garderie par ½ h MR forfait matin	Garderie MR forfait soir	Matin	Après-midi	Restauration maternels	Restauration Elémentaires
QR1	1.35 €	2.70 €	1.20 €	1.30 €	2.95 €	3.40 €
QR2	1.40 €	2.80 €	2 €	2.30 €	3.25 €	3.70 €
QR3	1.45 €	2.90 €	2.80 €	3.30 €	3.55 €	4 €
QR4	1.55 €	3.10 €	3.40 €	4 €	3.85 €	4.25 €
QR5	1.60 €	3.20 €	3.60 €	4.20 €	4.15 €	4.65 €
QR6	1.65 €	3.30 €	3.70 €	4.40 €	4.45 €	4.90 €
QR7	1.70 €	3.40 €	3.90 €	4.50 €	4.75 €	5.10 €
QR8	1.75 €	3.50 €	4 €	4.70 €	5.05 €	5.40 €
QR9	1.80 €	3.60 €	4.10 €	4.80 €	5.30 €	5.70 €
QRE1	1.90 €	3.80 €	12 €	13 €	6.40 €	6.55 €
QRE2	1.95 €	3.90 €	12.50 €	13.50 €	6.45 €	6.65 €
QRE3	2 €	4 €	13 €	14 €	6.50 €	6.75 €

Agent de la ville et fonction assimilée : 4€ par repas

CONDITIONS TARIFAIRES ACM 12-17 ans (5^{ème} ou 12 ans révolus à 17 ans)

Quotients de Revenu linsellois – Participation des familles									QR Résidents Extérieurs		
QR 1	QR 2	QR 3	QR 4	QR 5	QR 6	QR 7	QR 8	QR 9	QRE 1	QRE 2	QRE 3
25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	98%	99%	100%

Chaque activité dispose de 9 tarifs, selon le QR de la famille Linselloises et 3 tarifs pour les résidents extérieurs.
Les tarifs sont consultables directement sur le portail famille.

ADHÉSION ANNUELLE A L'ESPACE JEUNES (de la 6^{ème} à 17 ans)

Quotients de Revenu linsellois – Participation des familles									QR Résidents Extérieurs		
QR 1	QR 2	QR 3	QR 4	QR 5	QR 6	QR 7	QR 8	QR 9	QRE 1	QRE 2	QRE 3
4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €	11 €	12 €	18 €	19 €	20 €

CONDITIONS TARIFAIRES SÉJOURS COURTS - CHANTIERS ET SÉJOURS

Chantiers ou séjours de vacances – participation de la ville

Quotients de revenu Linsellois									QR Extérieur		
QR 1	QR 2	QR 3	QR 4	QR 5	QR 6	QR 7	QR 8	QR 9	QRE 1	QRE 2	QRE 3
40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	78 %	80 %	98 %	99 %	100 %

Séjours courts de 1 à 3 nuits : tarifs en plus du tarif d'inscription à une semaine d'accueil

Quotients de Revenu linsellois – Participation des familles									QR Résidents Extérieurs		
QR 1	QR 2	QR 3	QR 4	QR 5	QR 6	QR 7	QR 8	QR 9	QRE 1	QRE 2	QRE 3
6.70 €	8.90 €	10.05 €	11.15 €	12.30 €	13.35 €	14.50 €	15.60 €	16.75 €	19.75 €	19.95 €	20.15 €

Séjours courts 4 nuits – 5 jours : tarifs sans inscription à une semaine d'accueil

Quotients de Revenu linsellois – Participation des familles									QR Résidents Extérieurs		
QR 1	QR 2	QR 3	QR 4	QR 5	QR 6	QR 7	QR 8	QR 9	QRE 1	QRE 2	QRE 3
46.70 €	62.25 €	70.25 €	77.90 €	85.90 €	93.50 €	101.50 €	109.10 €	117 €	137.35 €	138.75 €	140 €

SOUTIEN DE LA VILLE AUX FAMILLES - ADAPTATION DES TARIFS

- ✚ Pour les enfants disposant d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** rédigé avec le médecin scolaire et signé par la ville, il est déduit du tarif appliqué par repas selon le QR, 1,65 € par repas maternel et de 1,90 € par repas élémentaire.
- ✚ Sur justificatif, le tarif QR1 est octroyé aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et vivant dans une famille linselloise ou étant accueilli en établissement Linsellois.
- ✚ En cas d'Accueil Solidaire, il est appliqué une tarification des ACM au jour par jour selon les besoins réels, tout en respectant les temps d'accueils des ACM (matin, après-midi, restauration...).
- ✚ Pour les familles linselloises justifiant qu'elles ont un enfant porteur de handicap, leur tarification est modifiée, par une baisse d'un échelon du Quotient de Revenu (sauf en QR 1). Exemple une famille en QR 9 passe à une tarification en QR 8.
- ✚ Pour les jeunes du dispositif ULIS de Linselles est attribué le tarif linsellois, selon leur Quotient de Revenus.
- ✚ Pour l'année 2025, les jeunes nés en 2009 (16 ans) et en 2010 (15 ans) pourront bénéficier d'1 bon pour une soirée lors des vacances scolaires dans le dispositif des activités 12-17 ans ou lors des soirées de l'Espace Jeunes. Ce principe sera repris pour les jeunes de 15 ans et de 16 ans dans l'année en cours, pour les années à venir.
- ✚ Pour les jeunes du dispositif ULIS de Linselles est attribué le tarif linsellois, selon leur Quotient de Revenus, pour les Accueils Collectifs de Mineurs.
- ✚ Pour les couples divorcés, dont l'1 des 2 parents habite Linselles, le tarif linsellois sera appliqué au 2ème sur demande.
- ✚ Pour les agents de la Ville n'habitant pas à Linselles, le tarif linsellois sera appliqué.
- ✚ Pour certaines situations particulièrement complexes ou difficiles, Le CCAS pourra être sollicité.

MAJORATION DES TARIFS

En cas de dépassement de la date d'inscription, avec un délai dérogatoire de 4 jours et dans la mesure où il resterait de la place, un tarif majoré sera appliqué : + 2,50 €, par repas, + 1 € par ½ h de garderie, +1 € par matinée, +1 € par après-midi.

En cas de non-respect de l'horaire de reprise du soir (17h), l'enfant sera amené en garderie et la durée sera facturée à la famille avec la ou les pénalités de retard.

En cas de non-respect des horaires de la garderie du soir (18h30), après 3 rappels, il sera facturé 10 € par ¼ h de dépassement.

En cas d'absences à la restauration ou à la garderie : 1 jour de carence sera compté par semaine, sauf maladies à éviction.

REMBOURSEMENT

Sur demande, si votre enfant est malade la semaine complète et sur présentation d'un certificat médical. Toutefois 2 jours de carence sont comptés par semaine, pour la restauration et la garderie.

En cas d'une maladie à éviction avec certificat médical, le remboursement total sera effectué à compter de la date d'éviction.

COMMENT CALCULER VOTRE QUOTIENT DE REVENUS (QR) ?

Pour toute inscription, la feuille d'imposition 2023 (revenus 2022) est nécessaire pour l'application du QR annuel. Une facture d'électricité, gaz ou eau doit être fournie en cas de changement d'adresse.

Détermination du QR = revenu fiscal de référence par la famille, divisé par le nombre de parts fiscales.

QR 1 : 0 € à 3 850 € / **QR 2** : 3 851 € à 6 970 € / **QR 3** : 6 971 € à 9 890 € / **QR 4** : 9 891 € à 12 365 € / **QR 5** : 12 366 € à 15 230 €

QR 6 : 15 231 € à 17 700 € / **QR 7** : 17 701 € à 20 070 € / **QR 8** : à 20 071 € à 22 365 € / **QR 9** > à 22 365 €

Pour les familles non linselloises : **QRE 1** : 0 € à 9 890 € / **QRE 2** : 9 891 € à 17 700 € / **QRE 3** > 17 701 €

En l'ABSENCE de votre avis d'imposition ou d'un justificatif de domicile, le QR 9 ou le QRE 3 sera appliqué.